



MARTINE  
BERTHET

SENATRICE DE LA  
SAVOIE

*Membre de la  
Commission des  
Affaires Économiques*

*Membre de l'Office  
Parlementaire  
d'Évaluation des  
Choix Scientifiques et  
Technologiques*

CONSEILLERE  
DEPARTEMENTALE DE  
LA SAVOIE

*Canton Albertville I*

*Présidente de la 5<sup>ème</sup>  
Commission*

ANETT

*Vice-Présidente*

Madame Sabrina AGRESTI-  
ROUBACHE  
Secrétaire d'Etat chargée de la  
Citoyenneté et de la Ville  
Hôtel de Beauvau  
Place Beauvau  
75800 PARIS cedex 08

Albertville, le 26 avril 2024

*Nos réfs : MB/LPi*

Madame la Ministre,

J'ai été sollicitée par Monsieur le maire de la commune d'Albertville, en Savoie, au sujet du nouveau périmètre du Quartier Prioritaire en politique de la Ville (QPV) de sa commune.

En effet, les périmètres de proximité de ces QPV ouvrent des réductions de charge pour les promoteurs immobiliers avec notamment une TVA réduite.

Or, cette mesure peut s'avérer problématique pour les communes qui ne souhaiteraient pas voir se développer trop de logements sur des zones ne disposant pas des équipements suffisants pour l'accueil des familles.

C'est pourquoi pouvez-vous me dire dans quelle mesure il est possible pour un maire de réguler l'admission opportuniste et non souhaitée par la commune à la TVA réduite sur certains secteurs à proximité des QPV ?

Je vous remercie par avance de votre attention à mon courrier et vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes très respectueuses salutations.

Martine Berthet